

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN

À une séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le jeudi 7 décembre 2023 à 18h35. À laquelle séance étaient présents messieurs Pierre Bellavance, Daniel Caissy et Stephan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Mario Beauchesne.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / greffier-trésorier.

Aucun citoyen et citoyenne n'assiste à la séance.

202312-101 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé Daniel Caissy
et résolu à l'unanimité
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

202312-102 SIGNATURE : Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fabien a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fabien désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur Stephan Simoneau
et résolu à l'unanimité
que la municipalité de Saint-Fabien autorise ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;

QUE monsieur Yves Galbrand, directeur général, soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

202312-104 **COOPÉRATION INTERMUNICIPALE : Participation au projet relatif à la création d'une ressource en loisirs avec St-Eugène-de-Ladrière et Saint-Valérien**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Fabien a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Fabien, de St-Eugène-de-Ladrière et Saint-Valérien désirent présenter un projet relatif à la création d'un poste de coordonnateur(trice) en loisirs dans le cadre de l'aide financière;

ATTENDU QU' une entente intermunicipale relative au poste d'agent de vitalisation et conditionnelle à l'obtention du financement du MAMH sera signée entre les 3 municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité

que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Fabien s'engage à participer au projet relatif à la création d'un poste de coordonnateur(trice) en loisirs;
- Le Conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité;
- Le maire, M. Mario Beuchesne et le greffier-trésorier, M. Yves Galbrand sont autorisés à signer tout document relatif à cette aide financière.

202312-105 **NORDIKEAU : Offre de services professionnels**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau et résolu à l'unanimité

de renouveler l'offre de services professionnels de Nordikeau OPT-23-0883 pour l'exploitation des ouvrages de captage, traitement et distribution des eaux de consommation et d'assainissement des eaux usées au montant de 7200\$ / mois et pour le suivi règlementaire du cuivre et du plomb au montant de 1025\$.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je soussigné, monsieur Mario Beuchesne, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

202312-106 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18h47.

Maire

Directeur général / Greffier-trésorier